Intra CL

Public

Modalités pratiques

1 jours soir 7 heures de formation
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

1350.00

Modalités d'animation

Formateur

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

1350.00

Enfin comprendre les règles budgétaires - CAF 72

MAJ : Mardi 17 novembre 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N°91/17– EGOC / CAF DE LA SARTHE

« Enfin comprendre les règles budgétaires »

Public : **1 groupe de 10 agents** de la Caf de la Sarthe - Effectif validé par une feuille de présence

Durée - Date **: 1 jour,** le **19 octobre 2017 -** Toute journée supplémentaire fera l'objet d'un avenant

Horaires : La formation se déroulera de 9h à 17h soit 7h de formation par jour

Lieu : **LE MANS** – Siège de la Caf – Salle 314 – 178, avenue Bollée – 72 000 LE MANS

Objectifs

Cette formation a pour objectif de permettre aux managers des Caisses d'Allocation Familiales de comprendre les nouvelles règles budgétaires issues de la Convention d' Objectifs et de Gestion 2013-2017 :

- Leur donner une « culture générale » budget
- Apprivoiser un vocabulaire commun
- Leur permettre de mieux comprendre les règles applicables pour être mieux à même de transmettre l'information et de répondre aux interrogations de leurs équipes
- Bien identifier les marges de manœuvre des organismes

Contenu

- Les nouvelles règles de la Cog 2013-2017

    - Les éléments de cadrage général
    - Nouvelles règles (report, recettes…)
- Les effectifs :
    - ETPMA, définition - quelles incidences ?
    - Restitution de postes
- La politique de rémunération : le GVT et la RMPP – Définitions et règles de calcul
    - Définition du GVT et de la RMPP
    - Notion d'effet masse, effet niveau, effet report
    - Suivi du GVT et de la RMPP
    - Politique salariale 2014
- La procédure budgétaire :
    - Acteurs (Directeur, CA, CE)
    - Etablissement du budget,
    - Règles propres à certaines dépenses (Dépenses informatiques, immobilier)
    - Règles d'ajustement budgétaire (budget rectificatif, virement de crédits)
- Le suivi du budget
    - Les outils de suivi nationaux
    - Les indicateurs
    - la clôture budgétaire
    - Les résultats de gestion

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques – Travaux sur cas réels choisis dans un but d'appropriation.

Intervenants

Anne-Charlotte JACQUIN, Agent Comptable CAF Touraine

Mylène VRIET, Responsable Ressources Humaines CAF Loir et Cher

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier

la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Liste des participants

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
